



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CSAL 23-01-2024 : Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Fidèle à ses traditions d'organisation porteuse de la paix dans le monde, **F.O.** rappelle les propos de Léon Jouhaux fondateur de la cgt-**F.O.** qui déclarait : « L'union des travailleurs fera la paix du monde ».

En ce sens, et face à de trop nombreux conflits armés dans le monde (en particulier en Ukraine et au Proche-Orient) frappant en premier lieu les travailleurs, **F.O.** exige un cessez-le-feu immédiat et définitif sur tous les terrains de guerre. Les massacres doivent cesser.

Par ailleurs, **F.O.** prend acte de la mise en place d'un nouveau gouvernement. Ce changement de casting n'est pas de nature à faire changer la ligne de la confédération. Pour **F.O.**, peu importent les interlocuteurs, tant qu'ils restent dans le champ républicain. **F.O.** continue et continuera de porter ses revendications en toute indépendance. Elle condamne les annonces faites par le président de la République le 16 janvier. Elle n'accepte en particulier pas les mesures qui conduiraient à doubler les franchises médicales, à réduire le niveau de l'Aide Médicale d'État, à renforcer les rémunérations au mérite dans la Fonction publique synonyme d'affaiblissement du statut, à durcir les sanctions à l'encontre des chômeurs et à remettre en cause les garanties du Code du travail.

Concernant la rémunération au mérite des fonctionnaires, elle sous-entendrait que ces agents dont le Président de la République et tant de ministres ont vanté la valeur et le dévouement lors des différentes crises (attentats, Covid, catastrophes naturelles, etc.) ne devraient pas avoir une augmentation générale des salaires mais une prime pour quelques-uns. Prime qui par ailleurs ne rentre pas en compte dans le calcul de la retraite.

Le mérite, la performance, le partage de la valeur, sont des éléments de langage bien connus dans le monde de l'entreprise mais ne peuvent pas avoir le même sens dans la Fonction Publique. La Fonction Publique ne se gère pas comme une Start-up.

La Fonction Publique rend un service essentiel aux usagers, garantit la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire et n'a pas vocation à être rentable, ni à faire des bénéficiaires, ni à satisfaire des actionnaires.

C'est fort de ce concept que la rémunération dépend du service rendu en cohérence avec les missions statutaires des agents, leur grade et leur échelon.

Le Président de la République serait bien avisé de relire l'origine et les fondements du statut général des fonctionnaires. Ceux-ci ne perçoivent pas de salaire, mais un traitement pour service fait, garantie fondamentale par le législateur ; il n'y a donc nulle notion de mérite en termes de rémunération.

C'est pourquoi, **F.O.** Fonction Publique revendique l'augmentation immédiate de 10 % du

point d'indice pour compensation de la forte inflation subie depuis 3 ans (et 27,5 % pour rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis l'an 2000) ainsi qu'une amélioration de la grille indiciaire. Quand des milliers de fonctionnaires démarrent au SMIC, il y a de l'hypocrisie de la part du gouvernement de parler d'attractivité ou de salaire au mérite.

D'autre part, **F.O.** condamne la remise en cause des droits et libertés, dont la loi immigration qui comporte de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles. **F.O.** en exige le retrait.

Par ailleurs, le syndicat **F.O. DGFIP des Côtes d'Armor** apporte tout son soutien à l'appel à la grève et à la manifestation nationale à Paris le jeudi 25 janvier de la FNEC FP-**F.O.** en défense de l'École publique, de l'enseignement spécialisé et adapté des élèves les plus fragiles et des conditions de travail des personnels. En empêchant les élèves de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés, la politique gouvernementale conduit l'école publique dans son ensemble au chaos. Le Gouvernement maintient sa volonté politique de détruire entièrement les structures spécialisées et adaptées et ainsi dynamiser l'ensemble de l'école publique.

F.O.-DGFIP 22 apporte également, tout son soutien à tous les militants de la CGT poursuivis devant les tribunaux depuis le mouvement de lutte contre la dernière réforme des retraites. Avec la Commission exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière elle dénonce la volonté du Gouvernement de criminaliser l'action syndicale, et ce notamment concernant 3 militants de Guingamp. Cette dérive autoritaire du pouvoir, cette attaque contre le droit démocratique est inadmissible.

Nous ne pouvons pas finir, cette liminaire, sans un petit mot, sur le départ du Directeur Général des Finances Publiques. M FOURNEL, s'est fendu d'un message à faire pleurer dans les chaumières ou à faire mourir de rire les agents, nous ne savons pas trop ...

Ce brave monsieur quittant ses fonctions, pour un strapontin plus prestigieux, sans doute un avant goût de la rémunération au mérite prônée pour les agents, qui n'auront eux pas accès à un poste aussi prestigieux.

Pour ce qui concerne les points à l'ordre du jour, nos commentaires figurent dans la déclaration intersyndicale ci-jointe.

En conclusion **FO-DGFIP revendique,**

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

FO-DGFIP avec la FGF FO, exige :

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- le maintien de tous les régimes, des statuts et du code des pensions civiles et militaires ;
- une augmentation immédiate de 27,5 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.
- une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur de l'inflation.

Enfin **F.O.** s'oppose à tout recul de l'âge de départ en retraite et à tout allongement de la durée de cotisations et exige **le retrait pur et simple de la Loi de réforme des retraites**